

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Communauté d'agglomération de Nevers

**Correspondant :** Mlle Elise DUQUENNE, Communauté d'agglomération de Nevers, Nevers Agglomération 124 route de Marzy CS90041, 58027 Nevers cedex, tél. : 03 86 61 81 60, télécopieur : 03 86 61 81 99, courriel : [marches@agglo-nevers.fr](mailto:marches@agglo-nevers.fr), adresse internet : <http://www.agglo-nevers.net>, adresse internet du profil acheteur : <http://www.e-bourgogne.fr>

**Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs**

**Principale(s) Activité(s) de l'entité adjudicatrice :**

- Eau

**Objet du marché :** Le marché a pour objet les études et l'exécution de l'ensemble des travaux visant la réhabilitation des réservoirs d'eau potable de Priez et La Croix ainsi que leur bâtiment d'exploitation respectif.

**Elles comportent les obligations de résultats suivants :**

- Préservation et conservation de la qualité de l'eau,
- Étanchéité de l'ouvrage,
- Durabilité des réfections réalisées associant les produits utilisés et la mise en oeuvre,
- Facilité d'entretien et définition des produits de nettoyage pouvant être utilisés.

**Elle comporte, en outre, la réfection d'équipements de serrurerie et de sécurité.**

**Type de marché de travaux :** exécution

**Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :**

- Objet principal : 45261420
- Objets complémentaires : 44610000
- Objets complémentaires : 45232154

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

**L'avis implique un marché public**

**Caractéristiques principales :**

- Des variantes seront-elles prises en compte : oui
- La présente consultation est passée selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le marché sera rémunéré selon un prix global et forfaitaire.

Aucun allotissement ou fractionnement par tranche n'est prévu.

**ATTENTION - VISITE OBLIGATOIRE :**

Chaque candidat doit impérativement prendre contact avec Nevers Agglomération. La personne à contacter est Fabrice PACCAMICCIO, responsable Régie Eau Potable, au 03 86 61 81 60 (standard) ou [fpaccamiccio@agglo-nevers.fr](mailto:fpaccamiccio@agglo-nevers.fr).

L'absence de visite ne sera pas régularisée au cours de la négociation ; l'offre sera déclarée irrecevable.

La proposition de variante est autorisée.

Dans le cadre de la présente consultation, l'entité adjudicatrice impose aux candidats la remise d'une offre de base avec leur offre variante. L'entité adjudicatrice limite le nombre d'offre variante à 1 maximum par candidat.

Si les offres contiennent un nombre de variantes supérieur à celui indiqué ci-dessus, aucune des variantes ne sera analysée.

Exigences minimales requises : les variantes sont autorisées uniquement sur le type et les caractéristiques des canalisations et sur le type et les caractéristiques de l'étanchéité du génie-civil extérieur et intérieur.

L'Entité Adjudicatrice se réserve le droit de négocier avec toutes les entreprises à l'issue de la première notation.

L'Entité Adjudicatrice garde la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation ou de ne pas tenir compte de la négociation.

- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Le marché prendra effet à compter de sa

notification jusqu'à la garantie de parfait achèvement ou la levée des dernières réserves.

Le délai d'exécution global part à compter de la notification de l'ordre de service pour la préparation du chantier. A compter de cette notification, le délai de réalisation des travaux, avec opérations de réception incluses, sera de maximum 1 an (hors périodes d'arrêt/suspension de chantier décidées par OS).

Un planning doit être proposé par chaque candidat.

- Descriptions concernant les achats complémentaires : Conformément à l'article 30 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, pour les marchés publics de travaux ou de services ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire.

Les conditions de recours :

-La possibilité doit être prévue dans le présent marché, ce qui est le cas en l'espèce.

-Le montant total envisagé du présent marché, y compris celui des nouveaux travaux ou services, comprend le montant de ces prestations similaires susceptibles d'intervenir plus tard au cours de l'exécution du marché.

-La durée pendant laquelle les nouveaux marchés publics peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché public initial

**Prestations divisées en lots :** non

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :** Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Budget Eau de Nevers Agglomération.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de paiement de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes dans le respect des règles de la comptabilité publique (conformément aux dispositions du titre IV de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013).

**Forme juridique** que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : La forme juridique du groupement n'est pas imposée, le groupement peut être conjoint ou solidaire, à son appréciation. Il n'est pas accepté de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

**L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :** non

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

**Unité monétaire utilisée, l'euro**

**Conditions de participation :**

- Critères de sélection des candidatures : Garanties et capacités financières

Capacités techniques et professionnelles

- Situation juridique - références requises : Se référer à l'article 3.1 du règlement de la consultation.

- Capacité économique et financière - références requises : Se référer à l'article 3.1 du règlement de la consultation.

- Référence professionnelle et capacité technique - références requises : Se référer à l'article 3.1 du règlement de la consultation.

**Marché réservé :** Non

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**Autres renseignements demandés :**

- Se référer à l'article 3.1 du règlement de la consultation.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : OUI.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres : 25 février 2019 à 12 h 00**

**Délai minimum de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** PA2019-02

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 28 janvier 2019

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :** adresse internet : <https://marches.e-bourgogne.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=54565&orgAcronyme=d5t>

**Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :** adresse internet : <https://marches.e-bourgogne.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=54565&orgAcronyme=d5t>

**Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :** courriel : [marches@agglo-nevers.fr](mailto:marches@agglo-nevers.fr)

**Conditions de remise des offres ou des candidatures :** Remise des offres par voie dématérialisée uniquement, via le profil acheteur [www.e-bourgogne.fr](http://www.e-bourgogne.fr) , référence PA2019-02.

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Dijon, 22 rue d'Assas, 21000 Dijon, tél. : 03 80 73 91 00, télécopieur : 03 80 73 39 89, courriel : [greffe.ta-dijon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-dijon@juradm.fr)

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :** Tribunal Administratif de Dijon, 22 rue d'Assas, 21000 Dijon, tél. : 03 80 73 91 00, télécopieur : 03 80 73 39 89, courriel : [greffe.ta-dijon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-dijon@juradm.fr)